



Assemblée générale

Distr. générale
25 mai 2006
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 147 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

1. Paragraphe 4

Le paragraphe doit se lire comme suit :

4. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'assurer une autonomie substantielle et une véritable autoadministration au Kosovo (Serbie-et-Monténégro).

2. Composante 1

Dans la colonne Observations de la rubrique Produits prévus au titre des Réalisations escomptées 1.1, la cinquième phrase doit se lire comme suit :

Maintien de la MINUK en tant qu'instance de dernier ressort pour l'approbation des documents de voyage.

